UPAP/CA/XL/2022 – Doc. n° 08

RAPPORT DE RÉUNION DE LA COMMISSION POLITIQUE ET RÉGULATION (CPR) TENUE EN FORMAT HYBRIDE A KINSHASA, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO DU 04 AU 06 JUILLET 2022

1. **Objet**	**Références/paragraphes**
Rapport de réunion de la Commission politique et régulation	
2. **Décision attendue** • Examen et adoption du rapport • Adoption du projet de résolution en annexe	

1. **Introduction**

   Le présent document est présenté à l'examen du 40ème Conseil d'administration.

2. **Présentation du rapport**

   Le rapport accompagné d'un projet de résolution est annexé au présent document.

3. **Conclusion**

   Il est demandé au 40ème Conseil d'administration de procéder à :

   i) l'examen et l'adoption du rapport

   ii) L'adoption du projet de résolution y relative

1.0 Introduction

La Commission politique et régulation s'est réunie en deuxième session de l'année à l'hôtel Pullman à Kinshasa, République démocratique du Congo, du 4 au 6 juillet 2022, avec pour objet de statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour conformément à son mandat. Plus précisément, son mandat consiste dresser une feuille de route et de formuler les lignes directrices de la réforme postale, d'élaborer des normes pour les différents axes des services postaux, de coordonner l'harmonisation des cadres politique et régulatoire au sein de la région Afrique, et de se saisir de toute question liée aux Actes de l'Union.

A titre de rappel, cette Commission a été mise en place en vertu de la décision n°04/UPAP/CP/X/2021 de la Conférence des plénipotentiaires, portant création des Commissions administratives et techniques, dont les Commissions politique et régulation, et la Commission stratégie, et conformément aux dispositions de l'article 14 de la Convention de l'Union.

Le Kenya assurait la présidence des travaux.

2.0 États membres de la Commission

Sont membres de la Commission politique et régulation : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Kenya, Malawi, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Tanzanie, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

3.0 Participants

Ont participé à ces assises, les États membres ci-après : Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Eswatini, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Ouganda et Tanzanie.

Ont également participé en qualité d'observateurs : CRASA, ICASA, USA et Chine.

La liste de présence est jointe en **annexe 1.**

4.0 Allocutions liminaires

4.1 Par le Président

Le Président déclare la séance ouverte à 15h00 (GMT), souhaite la bienvenue aux participants et exprime ses remerciements au Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) pour la qualité de l'accueil et l'organisation de ces assises. Il adresse ensuite ses sincères remerciements au Secrétariat général de l'UPAP

pour le travail abattu depuis la réunion inaugurale de la commission tenue à Nairobi, au Kenya, et note que les groupes de travail constitués se sont réunis et ont amorcé l'exécution de leur mandat.

Par ailleurs, il tient à préciser que :

- Le secteur postal est frappé de plein fouet par le recul progressif des volumes et de la valeur de la poste aux lettres, et souligne que le régulateur est le principal conseiller du gouvernement. A ce titre, il doit se placer au premier plan en matière de formulation des orientations politiques et régulatoires visant à placer l'agenda postal au premier rang des priorités, notamment du fait qu'il s'agit d'une infrastructure essentielle et prioritaires permettant d'assurer trois services indispensables, à savoir les services physiques, financiers et électroniques ; piliers du développement et de la croissance économique.

- Il rappelle la nécessité de participer activement aux débats et d'apporter son concours en vue de la formulation d'orientations au profit de l'Union et de ses États membres, et ce en collaboration avec les trois autres Commissions, à savoir :
    i. Commission exploitation et technologies
    ii. Commission finances et administration
    iii. Stratégie

4.2 Par le Secrétaire général de l'UPAP

L'allocution du Secrétaire général a porté essentiellement sur les éléments ci-après :

- Il remercie le gouvernement, le peuple et les autorités postales de la RDC pour la qualité de l'accueil et pour leur hospitalité, comme en témoignent toute la sollicitude et l'attention accordées à l'ensemble des délégués depuis leur arrivée en terre kenyane.
- Il réitère sa ferme conviction que les travaux de la Commission seront menés dans l'esprit désormais traditionnel de cordialité et de consensus, aux fins d'obtenir des résultats tangibles et enrichissants pour l'Union.
- Il rappelle le caractère essentiel de la Commission, qui se trouve au cœur de l'ensemble des décisions et actes juridiques de l'Union.

5.0 Confirmation des membres du Bureau

Le bureau est composé comme suit :

- Président - Kenya
- 1er Vice-président - Sénégal

- 2ème Vice-président - Algérie
- Rapporteurs - Malawi et Mali
- Secrétariat - Secrétariat général de l'UPAP

6.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour adopté sans modification est joint en **annexe 2.**

7.0 Examen du rapport de la réunion inaugurale de la Commission politique et régulation (1er trimestre 2022)

Le Secrétariat général donne lecture du rapport de la réunion inaugurale de la Commission tenue dans le courant du premier trimestre de l'année, soit le document n°**UPAP/CA/CPR/02/2022-Doc n°02**.

La réunion reformule le deuxième point sous la rubrique des décisions attendues. Ainsi, la formulation passe de « Examiner toute question découlant du rapport » à « Examiner les questions découlant du rapport ».

La Commission prend note du rapport et procède à l'examen des questions découlant du rapport en tenant compte des modifications proposées et adoptées. Ci-après les questions issues du rapport :

- Examen et adoption des Groupes de travail proposés
- Examen du Règlement intérieur des Commissions administratives et techniques
- Composition du Conseil d'administration 2022/2025
- Point sur les conclusions de la 39ème session ordinaire du Conseil d'administration
- Plan d'action de la Commission

8.0 Présentation du rapport du Groupe de travail sur l'harmonisation politique et juridique

Le président du groupe de travail sur l'harmonisation politique et juridique présente le rapport du groupe de travail portant la référence UPAP/CA/CPR/02/2022 -Doc n°03.

8.1 La Commission procède à l'examen des points suivants du rapport :

i. Adoption du rapport
ii. Approbation du plan d'action du Groupe de travail
iii. Recommandations du Groupe de travail :
    a. Adoption de la version modifiée des termes de référence (TdR)
    b. Adoption du plan d'action du Groupe de travail

c. Mise en place d'une Task Force ad hoc pour analyser le dossier de la composition du Conseil d'administration et transmettre son rapport au Groupe de travail avant la prochaine réunion de la Commission.
d. Examen de la version révisée de la Directive postale et recommandation de la transmission de celle-ci à la Commission de l'Union africaine pour adoption par les instances compétentes.

8.2 La Commission prend note des points suivants du rapport du Groupe de travail :

i. Les termes de référence du Groupe de travail
ii. Reformuler le point sur les postes vacants. Au lieu de « sièges vacants x 2.... » lire ..... Deux (2) sièges vacants
iii. La nécessité de pourvoir les cinq (5) sièges vacants au sein du Conseil d'administration.
iv. Formuler des orientations juridiques sur les cas du Mali, du Ghana, du Maroc, du Bénin et de la RDC.
v. La Directive postale africaine
vi. Ajouts à apporter au Plan d'action :

a. A l'action 8 du Plan, ajouter une autre activité : « associer les opérateurs postaux dans la mise en place d'une politique de protection des consommateurs ».
b. A l'action 14 du Plan, ajouter une autre activité : « associer les opérateurs postaux à la définition des normes et des objectifs de qualité de service attendus par les opérateurs ».

8.3 Recommandations

La Commission formule les recommandations suivantes :

i. Révision des Actes de l'Union en ce qui concerne la prise de décision entre le Conseil d'administration et la Conférence des plénipotentiaires.
ii. Accéder favorablement à la candidature du Bénin à siéger au Conseil
iii. Accéder favorablement à la candidature de la République démocratique du Congo, du Maroc et du Ghana à siéger au Conseil, sous réserve de la liquidation de ses arriérés de contributions statutaires
iv. Le Secrétariat doit maintenir le suivi de la situation du Mali au regard de la décision de l'Union africaine le concernant.
v. Dans le l'éventualité où les six (6) mois s'écoulent sans que les États membres concernés ne satisfassent à leurs obligations, le Secrétariat général envisage d'autres options pour pourvoir les postes vacants au sein du Conseil, conformément aux dispositions des Actes de l'Union.

9.0 Présentation du rapport du Groupe de travail sur le renforcement de la régulation

Le président du groupe de travail sur le renforcement de la régulation présente le rapport du groupe de travail portant la référence **UPAP/CA/CPR/02/2022 -Doc n°04**.

9.2 La Commission procède à l'examen des points suivants :

i. Adoption du rapport du Groupe de travail
ii. Approbation du plan d'action du Groupe de travail
iii. Recommandations du Groupe de travail

9.3 La Commission prend note des exposés sur l'évolution générale de la régulation postale en Afrique présentés par les trois organismes postaux sous-régionaux africains ci-après :

9.3.1 Organisation des communications de l'Afrique de l'Est (EACO)

L'exposé de l'Ouganda intitulé **définition de l'OSU** et présenté au nom de l'EACO, est axé sur les principaux domaines ci-après :

- Situation de l'OSU en Ouganda
- Défis et enjeux de la mise en œuvre de l'OSU ;
- Éléments clés de la mise en œuvre de l'OSU ;
- Perspectives.

9.3.2 Association des régulateurs des communications de l'Afrique australe (CRASA)

L'exposé de la CRASA s'intitule : plaidoyer pour une harmonisation des dispositifs au plan continental. Il s'articule autour des points ci-après :

- L'intégration régionale et la logique fondatrice de l'harmonisation, notamment les avantages économiques, entre autres ;
- Les risques associés à l'intégration régionale ;
- Les conditions préalables à l'harmonisation ;
- Recommandations au Groupe de travail renforcement de la régulation
- Les défis et enjeux de l'harmonisation régionale.

9.3.3 Conférence des Postes des États de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO)

La CPEAO a présenté un exposé sur la thématique Concept de l'obligation de service universel (OSU) et régulation postale dans la sous-région CEDEAO. L'exposé porte essentiellement sur les domaines ci-après :

- L'importance de la poste comme suit :
  - Les services postaux constituent des moteurs économiques clés et des catalyseurs du réseau de communication dans la majorité des zones reculées ou enclavées ;

- Le réseau postal constitue une infrastructure essentielle d'accès aux services essentiels pour les habitants des zones rurales.
- Le secteur postal est par ailleurs acteur clé à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

- La définition de l'obligation de service universel (OSU) :
- Le droit au service postal universel, ce qui suppose l'offre en permanence de services postaux de base, de qualité en tout lieu du territoire et à des prix abordables.
- Les caractéristiques du service postal universel
- Le périmètre du service universel intra-CEDEAO

9.4 Le Groupe de travail formule les recommandations ci-après :

i. Les États membres devraient s'inspirer des pratiques dans d'autres régions, notamment en matière de définition de l'OSU, de services après-vente, de respect des normes, d'application du domaine réservé, etc. ;
ii. Les défis auxquels la CRASA est confronté dans la sous-région Afrique australe devraient faire l'objet d'une analyse minutieuse qui permettrait aux autres sous-régions d'en tirer des enseignements en vue de trouver des solutions.

9.5 Recommandations de la Commission

La Commission formule les recommandations suivantes :

- Dans le cadre des activités de régulation, intégrer la qualité de service au nombre des missions à réaliser.
- Sur les actions à mener afin d'atteindre les objectifs fixés dans la partie "e" de l'examen, comme le maintien de l'intégrité postale en encourageant la protection du courrier transporté tout au long de la chaîne de valeur et pas seulement par les compagnies aériennes.
- Développer des cadres juridiques et réglementaires pour le commerce électronique dans le cadre du secteur des services postaux et de la messagerie.

10.0 Point sur les conclusions de la 39ème session ordinaire du Conseil d'administration

Le Secrétariat général donne lecture du document n°**UPAP/CA/CPR/02/2022-Doc n°05** sur le point ci-dessus inscrit à l'ordre du jour. La Commission :

- Prendre note de l'état d'exécution des résolutions de la 39ème session ordinaire du Conseil d'administration ; et
- L'état d'exécution des conclusions sera présenté par le Secrétariat général à l'occasion de la 40ème session ordinaire du Conseil d'administration.

11.0 Plan d'action prévisionnel de la CPR du cycle 2021/22-2024/25

Le Secrétariat général donne lecture du Plan d'action de la Commission politique et régulation pour la cycle 2021/22-2024/25, soit le document n°**UPAP/CA/CPR/02/2022-Doc n°06** joint en **annexe 3**.

La Commission adopte le plan d'action proposé et examine la recommandation de présenter le plan d'action à l'approbation du Conseil d'administration.

11.1 Recommandations de la Commission

- Les présidents des groupes de travail doivent concevoir des méthodes de travail qui favorisent les échanges et éliminent les chevauchements dans l'exécution des activités visant à atteindre les principaux objectifs communs aux groupes de travail.
- Le Secrétariat doit élaborer un cadre de suivi et d'évaluation pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités dans des délais précis et conformément aux échéances fixées.

12.0 Adoption du rapport de la Commission

La Commission adopte le rapport par acclamation à l'issue de ses débats. Un projet de résolution est joint en **annexe 4.**

13.0 Divers

Aucun point n'est soulevé sous ce point.

Date et lieu de la prochaine réunion

La date et le lieu de la prochaine réunion seront communiqués aux membres de la Commission par le Secrétariat général à l'issue des concertations.

15.0 Allocutions de clôture

15.1 Le Secrétaire général de l'UPAP

Dans son mot de clôture, le Secrétaire général remercie le président pour la bonne conduite des travaux de la Commission d'une part, et les participants pour la pertinence de leurs interventions. Il affirme que la Commission dispose désormais d'une feuille de route pour la poursuite de ses activités et invite les membres à participer au Forum des régulateurs, à partager les expériences et les meilleures pratiques afin de s'inspirer les uns les autres et de transmettre les connaissances.

15.2 Le Président

Dans son mot de clôture, le président déclare que, malgré les défis qu'il a dû relever, le secteur postal n'a cessé d'accomplir sa fonction en tant que partie intégrante de l'infrastructure économique et sociale. Il précise en outre que le progrès technologique dans le contexte du secteur postal représente un atout à exploiter par la poste afin de mieux répondre aux attentes des citoyens du continent.

Le président souligne la nécessité de définir l'obligation de service universel en fonction des priorités et des besoins nationaux, et le fait que les régulateurs devraient prodiguer des orientations et des conseils aux gouvernements sur l'élaboration de politiques et de cadres pour le secteur postal.

Il remercie le pays hôte pour tout la qualité du soutien et de l'accompagnement accordés au délégués pendant la réunion. Il déclare close la réunion à 12h30 GMT.

Annexe 1

POLICY AND RÉGULATION COMMITTEE COMMISSION POLITIQUE ET RÉGULATION 4 AU 6 JUILLET 2022 KINSHASA - RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO				
N° d'ordre	**PAYS**	**NOM**	**ORGANISATION** **----------** **TÉLÉPHONE**	**COURRIEL**
1.	BÉNIN	SARAÏ AGBODJA	AUTORITÉ DE RÉGULATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET DE LA POSTE (ARCEP)	asarai@arcep.bj
2.	CONGO (DEM REP)	AIMÉ BAKILA LAKUMA	CABINET POSTES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION TEL :	aimebakila@gmail.com
3.	CONGO (DEM REP)	ALBERT NYOY LOSANDZAKO	MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉCOMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION TEL : +2430815087482	
4.	CONGO (DEM REP)	ASSANI TSHIBAKA	SCPT TEL :	bonifaceassani2010@gmail.com
5.	CONGO (DEM REP)	BAVON KABAMBA	AUTORITÉ DE RÉGULATION DE POSTE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (ARPTC)TEL:	bkkbavonkabamba@gmail.com
6.	CONGO (DEM REP)	BIHEMBE NINAWE BISHUGI CLAUDINE	PROJET POSTE/ SCPT TEL : +243 826 775 089	claudine.bihembe@gmail.com
7.	CONGO (DEM REP)	BILIMASI SEBASTIEN KAYOMBA	AUTORITÉ DE RÉGULATION DE POSTE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (ARPTC) TEL :	sebastien.bilimasi@arptc.gouv.cd

8.	CONGO (DEM REP)	DAVID RAMAZANI	MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉCOMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION TEL :	ramazanikizoni@gmail.com
9.	CONGO (DEM REP)	FRANCOIS MAKABA KABINDA	MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉCOMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	frrancoismakaba64@gmail.com
10.	CONGO (DEM REP)	JESSYCA FATUMA MUKANKALE	AUTORITÉ DE RÉGULATION DE POSTE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (ARPTC) TEL :	jessica.fatuma@arptc.gouv.cd
11.	CONGO (DEM REP)	LEONARD ABULUNGA MONGA	MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉCOMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION TEL :	leonardabulunga@yahoo.fr; secretariatgeneralptt_rdc@yahoo.fr;
12.	CONGO (DEM REP)	MALANDE FUMBI GERTRUDE	SCPT TEL :	fumbimalande@gmail.com
13.	CONGO (DEM REP)	PAPY MUTOMBO AGE	AUTORITÉ DE RÉGULATION DE POSTE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (ARPTC) TEL :	papy.mutombo@arptc.gouv.cd
14.	CONGO (DEM REP)	WESTHI AKILA ARIELLE	C. B. REGLEMENTATION POSTALE / AUTORITÉ DE RÉGULATION DE POSTE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (ARPTC) TEL :	ariellewetshi@arptc.gouv.cd
15.	CONGO (DEM REP)	YUMA UTCHUDI JOSEPH BRUNO	AUTORITÉ DE RÉGULATION DE POSTE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION (ARPTC) TEL :	bruno.yuma@arptc.gouv.cd
16.	COTE D'IVOIRE	BAMBA HADJARATOU MASSOGBE	AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC (ARTCI) TEL : +225 0708101545	bamba.hadjaratou@artci.ci

17.	ESWATINI (KINGDOM OF)	VISIGMA KHUMALO	ESWATINI COMMUNICATIONS COMMISSION (ESCCOM) TEL : +268 7615 9104	visigama.khumalo@esscom.org.sz
18.	ESWATINI (KINGDOM OF)	SICELO SIMLANE	ESWATINI COMMUNICATIONS COMMISSION (ESCCOM) TEL :	sicelo.simelane@escom.org.sz
19.	KENYA	JAPHET ODHIAMBO	COMMUNICATION AUTHORITY TEL :	odhiambo@ca.go.ke
20.	MALAWI	SERA MDALA	MALAWI COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (MACRA) TEL :	sera.mdala@macra.mw
21.	MALI	FATIMATA TOURE	AUTORITE DE REGULATION TEL : +223 763 16 985	ftoure@amrtp.ml
22.	MOROCCO (KINGDOM OF)	EL MASSOUDI ABDELADIN	POSTE MAROC TEL :	elmassoudi@poste.ma
23.	MOZAMBIQUE	ARMANDO ALMOCO	INSTITUTO NACIONAL DAS COMUNICAÇÕES DE MOÇAMBIQUE (INCM) TEL :	ralmoco@incm.gov.mz;
24.	MOZAMBIQUE	ARMANDO NHASSENGO	INSTITUTO NACIONAL DAS COMUNICAÇÕES DE MOÇAMBIQUE (INCM) TEL :	anhassengo@incm.gov.mz
25.	MOZAMBIQUE	TÂNIA AÇUCENA CHICOCO WACHAVE CHIBESAKUNDA	INCM	tchibesakunda@incm.gov.mz
26.	NAMIBIA	EMILIA EINO	MANAGER POSTAL / COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY OF NAMIBIA TEL :	eeino@cran.na
27.	SAPOA	JANRAS SERAME KOTSI	SOUTHERN AFRICA POSTAL OPERATORS ASSOCIATION (SAPOA)	janras.kotsi@outlook.com
28.	Afrique du Sud	ESTHER GOPANE	ICASA	egopane@icasa.org.za
29.	TANZANIA	HARUNI LEMANYA	TANZANIA COMMUNICATIONS REGULATORY AUTHORITY (TCRA)	haruni.lemanya@tcra.go.tz

			TEL :	
30.	TANZANIA	RICHARD SOTERY	UCSAF/ PLANNING ENGINEER TEL : +255 717 541 763	richard.sotery@ucsaf.go.tz
31.	TANZANIE (REP. UNIE DE)	MASHALA GIDEON LUFUNGA	TANZANIA POSTS CORPORATION	mashala.lufunga@posta.co.tz
32.	TCHAD	ISSA MAHAMAT DAGBO.ERIC	MINISTÈRE	issamamari@hotmail.fr
33.	UPAP	SIFUNDO C. MOYO	Secrétaire général	sg@papu.co.tz
34.	UPAP	JESSICA H. SSENGOOBA	Secrétaire général adjoint	asg@papu.co.tz

Annexe 2

PROJET D'ORDRE DU JOUR

	Première journée - 04/07/2022	
1.	Propos liminaires du - Président - Secrétaire général	
2.	Adoption de l'ordre du jour	**UPAP/CAT/CPR/02/2022 - Doc n°01**
3.	Rapport de la réunion inaugurale de la Commission politique et régulation (T1 2022)	**UPAP/CAT/CPR/02/2022 - Doc n°02**
4.	**Rapport du Groupe de travail harmonisation politique & juridique** • La composition du Conseil d'administration • Termes de référence • Plan d'action 2022-2025 • Recommandations	**UPAP/CAT/CPR/02/2022 - Doc n°03**
5.	**Rapport du Groupe de travail renforcement de la régulation** a) Termes de référence b) Plan d'action c) Recommandations	**UPAP/CAT/CPR/02/2022 - Doc n°04**

Deuxième journée - 05/07/2022		
6.	Point sur les conclusions de la 39ème session ordinaire du Conseil d'administration État d'exécution des décisions, résolutions et recommandations liées aux politiques et à la régulation	**UPAP/CAT/CPR/02/2022 - Doc n°05**
7.	Plan d'action prévisionnel de la CPR du cycle 2021/22-2024/25	**UPAP/CAT/CPR/02/2022 - Doc n°06**
8.	Date et lieu de la prochaine réunion	

Troisième journée - 06/07/2022	
9.	Divers.
10.	Adoption du rapport de la Commission
11.	Clôture

Annexe 3

PLAN D'ACTION DU CYCLE QUADRIENNAL 2022-2025

N° d'ordre	Livrables	Activités	Délai	Responsabilité niveau groupe de travail
1.	Termes de référence (TDR) de la Commission	• S'approprier des TDR de la Commission • Mettre en œuvre les TDR	2021/2022 à 2024/2025	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique** • **Groupe de travail renforcement de la régulation**
2.	Doter la Commission d'un Règlement intérieur	• Examiner le projet de Règlement intérieur • Adopter le Règlement intérieur en interne • Soumettre le Règlement intérieur au CA pour adoption • Appliquer le Règlement intérieur	Février à juin 2022	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique** • **Groupe de travail renforcement de la régulation**
3.	Proposer des amendements aux Actes de l'Union	• Examiner les propositions d'amendements des Actes de l'Union • Examiner les propositions d'amendements du Règlement financier, du Règlement du Personnel et du Règlement intérieur de la Conférence et du Conseil • Soumettre les recommandations à l'examen du CA et/ou de la CP	2021/2022 à 2024/2025	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique**

4.	Superviser la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la Conférence de plénipotentiaires et le Conseil d'administration	• Mettre en place par le Secrétariat général d'un cadre de suivi-évaluation de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la CP et du CA • Examiner le cadre proposé de suivi-évaluation de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la CP et du CA • Soumettre le cadre de suivi-évaluation au Conseil pour adoption • Dresser l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la CP et du CA • Examiner les états de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil d'administration selon les périodicités définies	2021/2022 à 2024/2025	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique** • **Groupe de travail renforcement de la régulation**
5.	Élaborer un cadre politique de l'Union dans les domaines opérationnel et de la gouvernance	• Soumettre pour examen et approbation les dernières tendances en, matière de régulation postale • Examiner et formuler des recommandations sur les orientations les plus pertinentes à définir	Février à juin 2022	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique**

6.	Assurer le suivi et la mise en œuvre de la Directive postale africaine	• En liaison avec le Secrétariat général suivre le processus d'approbation de la Directive par l'organe habilité de l'Union africaine ; • Identifier par ordre de priorité les domaines d'harmonisation découlant de la Directive ; • Assurer le suivi de la mise en œuvre ; • • Identifier les points de blocage et faire des propositions appropriées au Conseil ; Proposer des textes d'application de la Directive postale africaine ; • Examiner le rapport d'analyse du marché postal africain proposé dans la Directive	2021/2022 à 2024/2025	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique**
7.	Contribuer à l'organisation du Forum des régulateurs postaux	• Valider le thème du Forum des régulateurs postaux proposé par le Secrétariat ; • Assister dans le choix des panélistes.	2021/2022 à 2024/2025	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique** • **Groupe de travail renforcement de la régulation**
8.	Définir une politique de protection des consommateurs	• Veiller à ce que les consommateurs soient au centre des activités des opérateurs ; • Veiller à la mise en place de bons leviers de communication et de recours auprès du régulateur (numéros verts, traitement des plaintes).	2021/2022 à 2024/2025	• **Groupe de travail renforcement de la régulation**
9.	Règlements intérieurs harmonisés en place	Règlements intérieurs des Commissions administratives et techniques (harmonisation) ;	Décembre 2022	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique**
10.	Élaborer un cadre de collaboration entre les	• Définir des domaines de coopération • Les soumettre au Conseil pour adoption	Mai 2023	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique**

	régulateurs			
11.	Examiner les amendements aux Actes et règlements de l'UPU	• Formuler des recommandations appropriées sur les amendements proposés par les pays membres • Veiller au respect des intérêts des États membres	2021/2022 à 2024/2025	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique**
12.	Proposer un cadre de régulation des activités financières postales	• Créer un cadre favorable à l'inclusion financière • Définir l'attitude face aux nouveaux entrants (banques, opérateurs de télécommunication, mutuelles d'épargne et de crédits, etc.),	Mai 2023	• **Groupe de travail renforcement de la régulation**
13.	Élaborer des cadres politiques et juridiques en matière de régulation postale, notamment dans les domaines suivants :logistique, services financiers postaux numérisés, services électroniques, commerce électronique et services administratifs numérisés	• Cadrage du projet • Solliciter des propositions auprès des États membres • Élaborer le projet de cadres politiques et juridiques • Examiner et adopter le projet de cadres politique et juridique	Mai 2023	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique**
14.	Définir les normes et objectifs en matière de qualité de service pour les opérateurs ;	• Cadrage du projet • Solliciter des propositions auprès des États membres en matière de normes de qualité de service • Définir les normes et les objectifs • Examiner et adopter les normes et les objectifs de qualité de service	Décembre 2023	• **Groupe de travail renforcement de la régulation**

15.	Mettre en place des dispositifs d'évaluation des performances et de la qualité de service	• Cadrage du projet • Solliciter des propositions auprès des États membres en matière d'évaluation de la qualité de service • Élaborer le projet de cadre d'évaluation des dispositifs de gestion de la qualité de service • Examiner et adopter les normes et les objectifs de qualité de service •	Décembre 2023	• **Groupe de travail renforcement de la régulation**
16.	Procédure de passation des charges en place	Procédure de passation des charges entre fonctionnaires entrants et sortants.	Mars 2024	• **Groupe de travail harmonisation politique & juridique**

GT renforcement de la régulation

N° d'ordre	Livrables	Activités	Délai	Responsabilité niveau groupe de travail
17.	Termes de référence (TDR) du Groupe de travail	• S'approprier des TDR du Groupe de travail • Mettre en œuvre les TDR	2021/2022 à 2024/2025	Groupe de travail sur le renforcement de la régulation
18.	Superviser la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la Conférence de plénipotentiaires et Conseil d'administration, en matière de renforcement de la régulation.	• Mettre en place par le Secrétariat général d'un cadre de suivi-évaluation de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la CP et du CA • Dresser l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la CP et du CA • Examiner les états de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de la Conférence des plénipotentiaires et du Conseil d'administration selon les périodicités définies	2021/2022 à 2024/2025	Groupe de travail sur le renforcement de la régulation

19.	Contribuer à l'organisation du Forum des régulateurs postaux	• Proposer le thème du Forum des régulateurs postaux proposé par le Secrétariat ; • Assister dans le choix des panélistes.	2021/2022 à 2024/2025	Groupe de travail sur le renforcement de la régulation
20.	Élaborer une politique type en matière de protection des consommateurs	• Veiller à ce que les consommateurs soient au centre des activités des opérateurs ; • Veiller à la mise en place de bons leviers de communication et de recours auprès du régulateur (numéros verts, traitement des plaintes). • Associer les DO et les autres acteurs, notamment les groupes de protection des consommateurs.	2021/2022 à 2024/2025	Groupe de travail sur le renforcement de la régulation
21.	Élaborer un cadre de collaboration entre les régulateurs	• Définir des domaines de coopération o Intrasectoriel (au sein de la poste) o multisectoriel	Mai 2023	Groupe de travail sur le renforcement de la régulation
22.	Proposer un cadre de régulation des activités financières postales	• Créer des cadres favorables au développement : • Services financiers postaux ; • protection des données • Définir l'attitude face aux nouveaux entrants (banques, opérateurs de télécommunication, mutuelles d'épargne et de crédits, etc.),	Mai 2023	Groupe de travail sur le renforcement de la régulation
23.	Définir les normes et objectifs en matière de qualité de service pour les opérateurs ;	• Cadrage du projet • Solliciter des propositions auprès des États membres en matière de normes de qualité de service • Définir les normes et les objectifs • Examiner et adopter les normes et les objectifs de qualité de service • Associer les DO et les autres acteurs dans la gestion des qualité de service	Décembre 2023	Groupe de travail sur le renforcement de la régulation
24.	Mettre en place des dispositifs d'évaluation des performances et	• Cadrage du projet • Solliciter des propositions auprès des États membres en matière d'évaluation de la qualité de service	Décembre 2023	Groupe de travail sur le renforcement de la régulation

	de la qualité de service ;	• Élaborer le projet de cadre d'évaluation des dispositifs de gestion de la qualité de service • Examiner et adopter les normes et les objectifs de qualité de service		
25.	Développement du capital humain	• Promouvoir un dispositif qui favorise le développement et le renforcement des capacités du personnel chargé de la régulation • Définir des domaines de formation • Effectuer des analyses comparatives sur les tendances et l'évolution du secteur • Le Secrétariat général assure la coordination de la mise en œuvre des programmes de développement du capital humain.	Décembre 2022	Groupe de travail sur le renforcement de la régulation

Annexe 4

Original : Anglais

Projet de résolution N°..... /UPAP/CA/XL/2022

Relative à la politique et la régulation

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes, réuni en sa 40ème session ordinaire à Kinshasa en République démocratique du Congo du 12 au 14 juillet 2022 ;

Considérant la création de la Commission politique et régulation, en application de la décision n° 04/PAPU/PC/X/2021 portant création de deux nouvelles Commissions administratives et techniques, à savoir la Commission politique et régulation, et la Commission stratégie, adoptée conformément à l'article 14 de la Convention ;

Considérant en outre l'adoption des termes de référence de la Commission par décision n° 04/UPAP/CP/X/2021 portant création de deux Commissions administratives et techniques prise par la Conférence des plénipotentiaires réunie en sa 10e session ordinaire du 24 au 25 juin 2021 à Victoria Falls au Zimbabwe.

Conscient du fait que la Commission a amorcé ses travaux pour le cycle en cours et s'est réunie à deux reprises afin de statuer sur les dossiers relevant de la politique et de la régulation ;

Constatant qu'en effet les dossiers particuliers ont fait l'objet de débats et de consensus :

Procède à l'adoption du rapport de la Commission politique et régulation ;

Approuve ce qui suit :

i. La mise en place de groupes de travail au sein de la Commission :
    a. Groupe de travail harmonisation politique & juridique
    b. Groupe de travail sur le renforcement de la régulation

ii. Les termes de référence du Groupe de travail
iii. Plan d'action de la Commission politique et régulation du cycle quadriennal 2022-2025

Procède en outre à l'adoption des recommandations formulées dans le rapport et portant sur les points ci-après :

I. Harmonisation politique et juridique

a) Le Conseil d'administration doit envisager de pourvoir aux sièges vacants au sein du Conseil :
   i. Accéder favorablement à la demande du Bénin de siéger au Conseil d'administration en qualité de représentant la région Afrique de l'Ouest ;
   ii. Accéder favorablement à la demande de la République démocratique du Congo de siéger au Conseil d'administration en qualité de représentant la région Afrique centrale, du Maroc en qualité de représentant de la région Afrique du Nord et du Ghana en qualité de représentant de la région Afrique de l'Ouest, sous réserve de l'apurement des arriérés de contributions statutaires conformément aux Actes de l'Union ;

   iii. Le Secrétariat doit maintenir le suivi de la situation du Mali au regard de la décision de l'Union africaine le concernant, et ce sur une période de six mois à compter de la date de la session plénière du Conseil d'administration ;
   iv. Pour la région de l'Afrique de l'Ouest, au cas où le Ghana ou le Mali s'acquitteraient plus rapidement de leurs obligations, le premier membre à satisfaire à ses obligations sera pressenti pour siéger au Conseil ;
   v. Dans le l'éventualité où les six (6) mois s'écoulent sans que lesdites obligations ne soient satisfaites, le Secrétariat général envisage d'autres options pour pourvoir les postes vacants au sein du Conseil, conformément aux dispositions des Actes de l'Union.

b) Le Secrétariat général doit transmettre la Directive postale africaine à la Commission de l'Union africaine.

II. Renforcement de la régulation

a. Les États membres doivent procéder à l'identification et à la définition des différentes composantes du coût de l'OSU ;

b. Les États membres doivent procéder à l'analyse de l'incidence de l'OSU sur la couverture géographique, l'impact de la portée des produits, la qualité de service, la fixation des tarifs sur la réalisation de l'OSU.
c. Les États membres doivent formuler une méthodologie de fixation des tarifs.
d. Les États membres devraient s'inspirer des pratiques dans d'autres régions, notamment en matière de définition de l'OSU, de services après-vente, de respect des normes, d'application du domaine réservé, etc. ;
e. Les Etats membres doivent concevoir des cadres juridiques et réglementaires pour le commerce électronique dans le cadre du secteur des services postaux et de la messagerie.
f. Le Secrétariat général doit élaborer un cadre de suivi et d'évaluation pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'action, et ce conformément aux échéances fixées.

Invite les États membres et le Secrétariat général à donner suite aux recommandations qui précèdent ;

Charge le Secrétariat général d'assurer la coordination des activités en matière de politique et de régulation, et d'en faire rapport au Conseil d'administration.

Fait à Kinshasa, République démocratique du Congo, le 14 juillet 2022